

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
1^{er} juin 2023
Date d'affichage
1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 5 juin à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 9
Votants 11

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absents et excusés : Émilie LOPES, Annick CUISNIER, Michel CHADUTEAU

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélia BUTET.

Le président a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**DM travaux Assainissement chemin de la folie
2023 - 031**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023 – 022 concernant le choix de la maîtrise d'œuvre concernant les travaux du chemin de la Folie.

La dépense prévue au budget primitif n'a pas été inscrite au bon compte lors de l'élaboration du budget, il propose donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à établir une décision modificative comme suit :

MO TRAVAUX ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA FOLIE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-212 : Agencements et aménagements de terrains	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 600.00 €	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

☞ **Après délibération, le Conseil municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

VOTE la décision Modificative numéro 1 du budget assainissement pour le règlement de la facture de l'entreprise Safège concernant la maîtrise d'œuvre de l'assainissement du chemin de la Folie d'un montant de 4 554 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme

